

# « Mardi, un huissier signifie à MHS son expulsion »

Le propriétaire, qui réclame des loyers impayés, « n'a plus confiance en la direction actuelle ».  
« Acharnement », réplique le locataire, la société d'électronique MHS, qui emploie cent salariés à Nantes.

La société Kalkalit annonce qu'elle fait intervenir, mardi, « un huissier pour signifier son expulsion à la société MHS », son locataire. L'entreprise MHS, qui fabrique et teste des puces électroniques à Nantes, emploie une centaine de salariés.

Kalkalit, le propriétaire des locaux, avait assigné, en juillet, MHS devant le tribunal de grande instance de Paris pour plusieurs mois de loyers impayés en 2009. Le 1<sup>er</sup> septembre, le tribunal a condamné MHS à verser 1,8 million d'euros à Kalkalit. Et ordonné l'expulsion de la société MHS, qui a fait appel, devant la cour d'appel de Paris. Hier, cette dernière a mis son jugement en délibéré au 22 octobre.

La décision d'expulsion, en référé, reste exécutoire. Mais le sera-t-elle immédiatement ? « Il est d'usage que l'appel suspende la décision », dit

la direction de MHS. « Pas dans ce cas », réplique M<sup>e</sup> Jean-Emmanuel Kuntz, l'avocat de Kalkalit.

Si MHS refuse l'expulsion, ajoute l'avocat, « l'huissier peut se tourner vers le préfet pour faire appel à la force publique ». Néanmoins, il est très probable que tout le processus soit suspendu à la décision de la cour d'appel le 22 octobre.

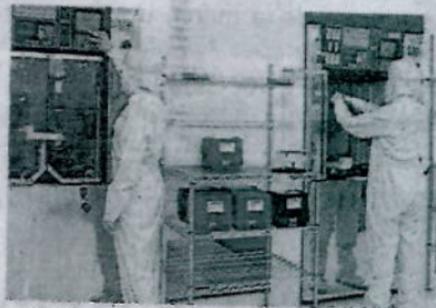
## Argument contre argument

Ce dossier tourne au bras de fer. D'un côté, MHS affirme que son plan de continuation, avalisé par le tribunal de commerce, est viable. « Notamment grâce à un contrat d'au moins 36 millions sur trois ans avec Atmel. »

MHS a commencé à régler sa dette sur deux ans, en versant 76 000 €. Pour alléger ses loyers mensuels, la société propose aussi de sous-louer

une partie du site : « Nous n'utilisons pas l'ensemble des 7,5 ha et nous avons des sollicitations de la part d'entreprises et de laboratoires publics. » La direction dénonce aussi « l'incohérence économique, qui consisterait à nous expulser, alors qu'il faudrait un an avant de retrouver un nouveau locataire ». Elle s'interroge : « Pourquoi tant d'acharnement ? »

Il n'y a « aucun acharnement », répond l'avocat de Kalkalit, M<sup>e</sup> Jean-Emmanuel Kuntz. Et où est l'incohérence de demander à être payé de son dû ? Pour lui, « ce n'est pas à MHS de décider à quel rythme il doit payer, mais au tribunal ». Et la sous-location ? « Nous ne souhaitons pas confier à une société qui a des impayés de loyer, la gestion de notre site. » L'avocat conclut : « MHS peut avoir un avenir. Nous



MHS teste et fabrique des puces électroniques à Nantes.

regarderons toute solution approuvée par le tribunal de commerce, les salariés, les autorités locales. Mais comme propriétaire, nous n'avons plus confiance en la direction actuelle. »

« Qu'on nous laisse travailler sereinement », répond la direction de MHS.

Jacques SAYAGH.